



Au centre du village LUNDI 29 MAI 2023 De 8h00 à 17h00

Buvette et petite restauration sur place

Pour les particuliers et professionnels

EMPLACEMENT SUR RESERVATION

Accès exposants de 6h00 à 7h30

Selon la règlementation en vigueur

2€ le mètre linéaire pour les 3 premiers mètres puis 2,50€ à partir du 4ème mètre (3 mètres minimum).

10€ pour l'emplacement d'un véhicule
Aucune inscription de véhicule ne sera acceptée le jour même.

Renseignements au 03 87 60 59 71

BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter accompagné du règlement par espèces ou par chèque (<u>à l'ordre du Comité d'animation</u>).

Les inscriptions non accompagnées du règlement avant le lundi 22 mai 2023 ne seront pas enregistrées.

Inscriptions dans la limite des places disponibles

M/Mme	Tél	
Adresse		
N° RC pour les professionnels		
N° pièce d'identité pour les particuliers		
Date et lieu de naissance		
Nature de la vente		
Longueur totale du stand à résenver :	1	

	3 mètres minimum	Nombre de mètres supplémentaires	Nombre de Véhicules (VL ou petit utilitaire ou remorque)	Total
Prix	3 x 2 €	x 2,50 €	x 10 € / véhicule	
Total	6€	+€	+x 10 €	=€

Déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant (e), de ne vendre que ses objets personnels et usagés, de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

SIGNATURE:

- Nous nous réservons le droit de placer le véhicule derrière ou à côté du stand selon l'emplacement.
- Une remorque est considérée comme un véhicule supplémentaire. Si il s'agit d'un véhicule autre que VL ou petit utilitaire, merci de le préciser à la réservation.
- Sans réservation, tout stationnement de véhicule est interdit sur l'emplacement. Les organisateurs vous demanderont de déplacer votre véhicule en dehors de la zone du vide-grenier.
- En cas de mauvais temps, le comité d'animation ne rembourse pas les sommes versées.
- Le comité d'animation se réserve l'exclusivité des stands de boissons, restaurations, pâtisseries, glaces...
- Le comité d'animation se réserve le droit de disposer de tout emplacement non occupé après 8h00.





Au centre du village LUNDI 29 MAI 2023 De 8h00 à 17h00

Buvette et petite restauration sur place

Pour les particuliers et professionnels

EMPLACEMENT SUR RESERVATION

Accès exposants de 6h00 à 7h30

Selon la règlementation en vigueur

2€ le mètre linéaire pour les 3 premiers mètres puis 2,50€ à partir du 4ème mètre (3 mètres minimum).

10€ pour l'emplacement d'un véhicule
Aucune inscription de véhicule ne sera acceptée le jour même.

Renseignements au 03 87 60 59 71

BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter accompagné du règlement par espèces ou par chèque (<u>à l'ordre du Comité d'animation</u>).

Les inscriptions non accompagnées du règlement avant le lundi 22 mai 2023 ne seront pas enregistrées.

Inscriptions dans la limite des places disponibles

M/Mme	Tél	
Adresse		
N° RC pour les professionnels		
N° pièce d'identité pour les particuliers		
Date et lieu de naissance		
Nature de la vente		
Longueur totale du stand à résenver :	1	

	3 mètres minimum	Nombre de mètres supplémentaires	Nombre de Véhicules (VL ou petit utilitaire ou remorque)	Total
Prix	3 x 2 €	x 2,50 €	x 10 € / véhicule	
Total	6€	+€	+x 10 €	=€

Déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant (e), de ne vendre que ses objets personnels et usagés, de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

SIGNATURE:

- Nous nous réservons le droit de placer le véhicule derrière ou à côté du stand selon l'emplacement.
- Une remorque est considérée comme un véhicule supplémentaire. Si il s'agit d'un véhicule autre que VL ou petit utilitaire, merci de le préciser à la réservation.
- Sans réservation, tout stationnement de véhicule est interdit sur l'emplacement. Les organisateurs vous demanderont de déplacer votre véhicule en dehors de la zone du vide-grenier.
- En cas de mauvais temps, le comité d'animation ne rembourse pas les sommes versées.
- Le comité d'animation se réserve l'exclusivité des stands de boissons, restaurations, pâtisseries, glaces...
- Le comité d'animation se réserve le droit de disposer de tout emplacement non occupé après 8h00.